



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN  
DATE DU DIX-NEUF DÉCEMBRE

DEUX MILLE DIX-HUIT

Affaire n°09-191218 : Subvention aux associations /  
Ajustement des subventions versées pour l'exercice 2018

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **12 décembre. 2018** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **22**

Absent (s) : 03

Procuration (s) : 04

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

PRÉSIDENT,  
  
DANIEL JEAN-BAPTISTE dit PARNY  


L'an deux mille dix-huit le **DIX-NEUF DÉCEMBRE** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1<sup>er</sup> adjoint

PRÉSENTS : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1<sup>er</sup> adjoint - Laurence FELICIDALI 2<sup>ème</sup> adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3<sup>ème</sup> adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4<sup>ème</sup> adjointe - Micheline ALAVIN 5<sup>ème</sup> adjointe - Yves PLANTE 6<sup>ème</sup> adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7<sup>ème</sup> adjointe - Jean Benoit ROBERT 8<sup>ème</sup> adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Alette ROLLAND conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Marc Luc BOYER Maire - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - GUERIN Jacques conseiller municipal -

PROCURATION(S) : Jean Noël ROBERT conseiller municipal à Priscilla ALOUETTE - Ghislaine DORO conseillère municipale à DE ALMEIDA SANTOS Sylvie - Toussaint GRONDIN conseiller municipal à Alette ROLLAND - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET -

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20181219-DCM09-191218-  
DE  
Date de télétransmission : 21/12/2018  
Date de réception préfecture : 21/12/2018

**Affaire n° 09-191218 :**  
**Subvention aux associations / Ajustement des subventions versées pour l'exercice 2018**

Le Maire propose d'attribuer aux associations suivantes, les subventions complémentaires telles qu'elles sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Ces subventions qui représentent un montant de 5 626, 71 € seront imputées sur le chapitre 65 au compte 6574 et ne nécessitent pas d'inscription budgétaire. Elles seront financées par un ajustement qui doit être opéré sur le budget consacré au milieu associatif au niveau du chapitre 65.

Cette attribution de subvention complémentaire concerne les associations suivantes :

- l'association PLAISIR RANDO 2P pour un montant de 2 301,71 € au titre de la participation financière de la Commune dans la mise en œuvre de l'Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) « Jardin Urbain du centre-ville ». Ce chantier d'insertion a démarré à la mi-novembre 2018.
- L'association En Plaine Musique pour un montant de 3 325 € au titre de la participation financière de la Commune au projet « la Caravane de la Musique » qui sera mis en œuvre avant la fin de l'année 2018. La contribution financière de la Commune financera la partie « prestation technique ».

Article budgétaire	Objet de la subvention	Nom de l'association	Nature juridique	Montant
6574	Fonctionnement 2018	PLAISIR RANDO 2P	Assoc.loi 1901	2 301,71 €
6574	Fonctionnement 2018	EN PLAINE MUSIQUE	Assoc.loi 1901	3 325,00 €

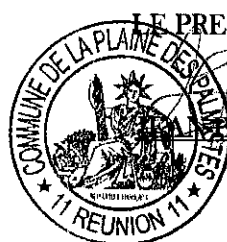
**L'élu Jean Noël ROBERT conseiller municipal concerné par l'attribution de la subvention à l'association « PLAISIR RANDO 2P» ne participe pas au vote (procuration donnée à ALOUETTE Priscila).**

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à **LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**, 5 abstentions (SAINT-LAMBERT Jean-Luc, DELATRE Joëlle, BOYER Lucien, ROLLAND Alette, Toussaint GRONDIN), 1 contre (René HOAREAU) :

- **VALIDE** l'attribution de ces subventions complémentaires telles qu'elles sont détaillées dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le maire ou en son absence, l'élu délégué à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et au ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme



LE PRESIDENT,

**LAZARUS APTISTE dit PARNY Daniel**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20181219-DCM09-191218-  
DE  
Date de télétransmission : 21/12/2018  
Date de réception préfecture : 21/12/2018